

Projet éducatif de l'accueil extrascolaire de Rossens

(selon demande du SEJ)

I. L'équipe éducative :

1. Composition de l'équipe
2. Organisation de l'équipe
3. Rôle de la responsable au sein de l'équipe

II. Orientations socio-éducatives du lieu d'accueil au travers de :

4. Composition et fonctionnement du/des groupes d'enfants
5. Aménagement de l'espace et du cadre de vie de l'enfant
6. L'accueil et la place des parents
7. La confidentialité et le devoir de réserve
8. L'intégration progressive de l'enfant
9. L'organisation de la vie en collectivité
10. La santé, les mesures d'hygiène
11. Les règles de sécurité
12. Les règles et limites mises à l'enfant, les comportements sociaux souhaités
13. Les attitudes de l'adulte face aux sanctions et aux punitions
14. L'alimentation et les repas
15. Le repos
16. Le jeu et les activités
17. Les sorties
18. Les relations avec le réseau des services extérieurs (pour qui ? pourquoi ?)

III. Réflexions autour de :

19. L'accueil d'enfant en situation d'handicap
20. La maltraitance, les abus sexuels
21. Le métissage démographique
22. L'ouverture à l'environnement, au monde extérieur...
23. La violence et le racket
24. Les troubles du comportement
25. L'accueil des petits
26. Autres

I. L'Equipe éducative :

1. Composition de l'équipe

L'équipe de l'AES est actuellement composée de la responsable, Mme Silvana Perritaz, de l'intervenante, Katia Cottet et de deux auxiliaires Anne Yerly et Anita Weaber.

Travaillent également à la gestion et au développement de l'AES, M. Fabien Schafer, Conseiller communal et Mme Claudine Pochon, Cheffe de secteur Administration scolaire et extrascolaire.

2. Organisation de l'équipe

Des colloques sont organisés pour éclaircir certains points, partager, échanger, améliorer le fonctionnement, préparer le développement de l'AES et pour mettre en place des projets d'activités.

3. Rôle de la responsable

La responsable gère et veille au bon déroulement de la journée, assure la surveillance des enfants dès leur prise en charge. Son rôle est de contrôler la présence des enfants et de prendre en charge chaque enfant de manière respectueuse et équitable. Elle anime des activités, soutient les enfants durant les devoirs.

Elle est la principale interlocutrice de ses supérieurs et des parents. Elle est tenue au secret de fonction.

Elle assure les tâches administratives. Elle gère le budget, c'est-à-dire les achats pour le goûter, le matériel de bricolage, les jeux et jouets. Elle veille à la cohésion et la cohérence de l'équipe ainsi qu'à une bonne ambiance globale de l'AES. La planification du travail, la gestion des locaux et l'encadrement des enfants font partie de son cahier des charges. Elle est garante du bien-être et de la sécurité des enfants. Elle organise, encadre et supervise les activités des enfants ainsi que le déroulement des repas, notamment l'apprentissage des règles de bienséance et de convivialité.

II. Orientations socio-éducatives du lieu au travers de :

4. Composition et fonction du groupe d'enfants

L'accueil extrascolaire est autorisé à accueillir des enfants de la 1^{ère} Harmos (4ans) à la 8^{ème} Harmos (12ans).

L'accueil compte 22 places pour les unités du matin, 28 places pour les unités du midi et 28 places pour l'unité d'accueil du soir ; cette autorisation est valable jusqu'au 17 septembre 2020.

5. Aménagement de l'espace et du cadre de vie de l'enfant

Il est essentiel que l'enfant se sente bien dans notre structure d'accueil. L'accueil compte deux pièces de vie, une salle qui sert aux repas, aux devoirs ainsi qu'aux activités manuelles et une autre salle aménagée pour le repos, la lecture et le jeu. Les enfants font leurs devoirs en silence et ne travaillent pas plus de 60 min. Les devoirs ne sont pas corrigés par les animatrices, c'est aux parents de les contrôler.

Les autres enfants qui n'en ont pas peuvent aller jouer en prenant garde à ne pas déranger ceux qui sont en train de faire leurs devoirs.

6. L'accueil et la place des parents

Quand les parents viennent à l'accueil soit pour amener leurs enfants, soit pour les rechercher, ils nous transmettent les informations importantes. L'accueil est un lieu neutre et de confiance. Ils savent que si besoin, nous sommes là pour répondre à leurs questions. Par contre, nous n'avons que peu ou pas d'échanges avec les parents des enfants qui ne fréquentent que la tranche horaire du midi. Si un quelconque problème devait se produire durant la tranche de midi, la responsable pourrait contacter les parents par téléphone ou par email.

En cas de souci, il va de soi que les parents peuvent en tout temps contacter la responsable de l'AES. Nous les encourageons à venir visiter l'accueil avant d'y placer leurs enfants.

7. La confidentialité et le devoir de réserve

Nous sommes tenus au devoir de réserve et avons une obligation de confidentialité. Toutes remarques et commentaires concernant la prise en charge des enfants ne doivent en aucun cas être discutés en leur présence. Les informations confidentielles (santé, situation familiale etc.) que nous avons sur des familles et des enfants ne sont en aucun cas communiquées à des personnes extérieures à l'équipe de l'AES.

8. L'intégration progressive de l'enfant

Notre principal objectif est de veiller à ce que l'enfant se sente en confiance, qu'il ait du plaisir à venir à l'accueil et qu'il se sente respecté et y trouve sa place. Nous sommes particulièrement attentives aux premiers jours de fréquentation de l'enfant à AES, en faisant tout notre possible pour le mettre à l'aise, pour qu'il se familiarise avec les lieux et ait des contacts chaleureux avec les camarades et le personnel.

9. L'organisation de la vie en collectivité

Nous encourageons l'entraide, les capacités de communication entre enfants et avec les adultes. A tour de rôle, ils doivent participer au service du repas de midi, au goûter (mettre la table, servir

leurs camarades) ainsi qu'à diverses tâches de rangement. Nous veillons à répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en respectant ses possibilités et son rythme.

Nous favorisons son épanouissement, son autonomie et son développement, encourageons l'apprentissage de la vie de groupe et leurs apprenons à transformer le conflit en élément constructif.

Les règles de vie « la charte » sont expliquées. Les conflits sont stoppés et discutés.

10. La santé, les mesures d'hygiène

Pour une bonne hygiène de vie au sein de l'accueil, nous rappelons aux enfants de se laver les mains (avant – après les repas, après leur passage aux toilettes) et de se brosser les dents après le dîner. Au besoin, nous rappelons ou expliquons la manière correcte de le faire.

11. Les règles de sécurité

« Se déplacer dans le bâtiment en marchant, sans crier et sans se bousculer » sont les règles que nous avons mises en place pour les enfants. La petite pharmacie est en hauteur (seuls les sparadraps et désinfectants sont autorisés). Les prises électriques sont protégées. Pour les intervenants, les numéros de téléphone en cas d'urgence ainsi que les indications sur l'évacuation du bâtiment sont affichés.

Prendre soin de soi, des autres et du matériel fait partie de la sécurité.

12. Les règles et limites mises à l'enfant, les comportements sociaux souhaités, sens et discipline.

Il est demandé à chaque enfant de respecter les autres, de partager, de parler poliment, sans gros mots, de régler les conflits par la discussion, de se déplacer calmement dans les locaux et de tenir compte des remarques faites par le personnel.

La politesse tient une place importante (dire bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît...).

13. Les attitudes de l'adulte face aux sanctions et aux punitions

Lorsqu'un enfant ne respecte pas l'une de ses règles, nous lui demandons de quitter le groupe pour avoir une discussion avec lui. Au besoin, il doit faire des excuses à ses camarades, rester seul et calme un moment pendant lequel on lui explique pourquoi nous devons parler de son comportement à ses parents. Nous demandons également réparation par un dessin, soit il pourra faire un dessin de son choix, soit il représentera l'acte qui s'est produit afin d'avoir une discussion et explication avec l'enfant.

14. L'alimentation, les repas

Le traiteur engagé nous livre des repas équilibrés. Nous encourageons les enfants à goûter de tout.

15. Le repos

Un lieu de tranquillité et de repos (avec canapé et poufs) sont mis à disposition des enfants.

16. Le jeu et les activités

Dès la sortie de l'école, si le temps le permet, nous restons jusqu'à 16h dans la cour de l'école de Rossens. Après le goûter, les enfants (toujours selon la météo) ont la possibilité de jouer à l'extérieur en compagnie d'une auxiliaire.

Nous organisons des moments d'activités manuelles. Nous disposons de jeux de société auxquels les enfants sont encouragés à jouer, si nécessaire nous leur expliquons les règles. Il y a également des jouets à disposition pour les jeux libres et un coin bibliothèque. Nous leur proposons des jeux de groupes et leur donnons aussi la possibilité de s'exprimer par le théâtre.

Lorsque le parent vient chercher son enfant, ce dernier doit obligatoirement ranger le matériel avec lequel il est en train de jouer.

17. Les sorties

A ce jour, l'organisation de notre structure ne nous permet pas d'envisager de sorties.

18. Les relations avec le réseau des services extérieurs (pour qui ? pourquoi ?)

Pour l'instant, nous n'avons pas été confrontés à des situations nécessitant l'intervention des services extérieurs comme, par exemple, les services auxiliaires scolaires, les pédiatres, thérapeutes privés etc. Mais il en va de soi que nous sommes prêts à collaborer étroitement avec ces spécialistes.

III. Réflexion autour de :

19. L'accueil d'enfant en situation de handicap

Pour l'instant, notre AES n'a pas vécu l'accueil d'un enfant en situation de handicap. Il va de soi que si tel était le cas, nous ferions tout pour lui faire sa place au sein de notre structure en prenant conseil auprès des enseignants spécialisés en charge de son intégration dans notre cercle scolaire.

Notre structure d'accueil permet d'accueillir un enfant en chaise roulante.

20. La maltraitance, les abus sexuels

Ce sujet est traité dans notre document des mesures d'urgences qui dit (extrait) :

« D'une manière générale, si vous avez des soupçons de maltraitance (traces de coups, comportements inquiétants d'un enfant, propos qui vous alerteraient), restez discret et ne menez pas l'enquête vous-même, mais faites-en part à vos autorités.

Pour l'accueil extrascolaire : au Conseiller communal responsable,

qui décidera, après en avoir discuté avec vous et pris conseil auprès du SEJ, des démarches à entreprendre et de la suite à donner, immédiatement et à long terme.

Nous vous laissons ci-dessous le texte du SEJ concernant la procédure de signalement ainsi que la présentation du service «Intake » du SEJ et ses coordonnées. »

21. Le métissage démocratique

Comme pour l'accueil des enfants en situation de handicap, la diversité culturelle, religieuse, nationale doit être présentée comme une chance, une richesse. Une structure comme un AES doit promouvoir et même imposer le respect total de chaque enfant accueilli quel que soit son origine ou sa couleur de peau.

Nous pouvons même utiliser cette diversité pour faire connaître aux enfants les traditions des uns et des autres : par exemple parler du carême et du ramadan ou d'autres traditions religieuses, des habitudes alimentaires des différents pays représentés, de la Bénichon, de Carnaval etc.

22. L'ouverture au quartier, à l'environnement, au monde extérieur

Elle se fait dans la cour d'école de Rossens et à la place de jeux extérieure de l'AES.

23. La violence et le racket

Si des enfants accueillis à l'AES nous font part de tels agissements, si nous en sommes témoins ou avons de forts soupçons, il est évident que nous devons avertir les autorités scolaires qui feront le nécessaire en collaboration, si nécessaire, avec la police cantonale et le juge des mineurs.

24. Les troubles du comportement

Nous ne parlons pas ici de troubles passagers du comportement comme des disputes, caprices, crises de colère ou de pleurs qui peuvent arriver à la plupart des enfants. Ce genre d'événement est tout à fait gérable dans le cadre de l'AES avec de la patience, de l'écoute mais aussi de la fermeté face au respect des règles de vie. Par contre, dans des situations plus difficiles, nous pouvons dire ceci :

L'accueil d'élèves atteints de graves troubles du comportement pourrait éventuellement s'envisager mais après une prise de conseil auprès du réseau en charge de cet enfant.

(Enseignant titulaire, enseignant spécialisé, psychologue, parents), avec éventuellement une aide spécialisée (par exemple l'enseignant spécialisé qui suit) et à la condition que l'enfant concerné ne mette pas en danger les autres élèves de l'AES ou ne perturbe pas trop le fonctionnement de l'AES. Actuellement, avec une seule personne responsable à l'AES, cela paraît difficile ou devrait en tous les cas être mûrement réfléchi.

25. L'accueil des petits

Les plus petits élèves accueillis à l'AES sont en 1H et ont donc 4 à 5 ans. Il n'y a rien de particulier à signaler si ce n'est la nécessité d'être encore plus attentifs à leur sécurité que pour les enfants plus âgés, plus autonomes et plus conscients des dangers. De même, leur accueil et leur intégration demandera plus de patience et de temps que des élèves plus grands. Il faut parfois prendre davantage garde à tenir compte des recommandations des parents.

26. Maladie et accidents

Si des enfants ne se sentent pas bien, s'ils ont de la fièvre et s'ils sont contagieux, nous appelons immédiatement les parents qui sont priés de trouver une solution pour venir chercher leur enfant au plus vite. En cas de nécessité, nous assurons la continuité d'un traitement prescrit par un médecin et avec une décharge signée du parent.

27. Autres

Chaque année nous proposons un projet pédagogique, par exemple :

Relations et jeux de groupes pour que tous les enfants apprennent à se connaître.

Tous les mois, fabrication de biscuits par chaque groupe d'enfants, biscuits qui sont proposés à leurs camarades les jours suivants et ainsi de suite. Cette activité est basée sur le partage.

Fabrication de pain qui sera servi aux goûters.